

TOUS À L'ÉCOLE
Le prêt pour payer l'école de vos enfants

BANK OF AFRICA | **ENSEMBLE** | **CONTRE LE COVID-19**

www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0416 du 20 au 26 Octobre 2020- Prix : 250 F CFA

ECONOMIE / PETROLE :

P.4-8

Qui fait quoi au CSFPPP?



Crédit Photo : @Dodo ABALO

POLITIQUE :
La comédie se poursuit



Mme Victoire Dogbé, (Premier ministre) **P.3** Agbéyomé Kodjo (Opposant)

COVID 19/SANTE :
Le Togo franchit le cap des 2000 cas positifs **P.10**

Situation au Togo

475 Cas actifs	1531 Cas guéris
51 Décès	2057 Cas confirmés au total
10719 Nombre total de tests	13,91 tests pour 1000 hbts
2,63 cas pour 100 000 hbts, Cas 14 derniers jours	

Situation de la covid-19 à la date du 19 octobre

SOCIÉTÉ / BIEN-ETRE :
L'agence KDA valorise les rondes **P.2**



Photo de famille

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

TAUX: 0%

Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Durée du remboursement : **12 mois**

CORIS BANK INTERNATIONAL

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

Météo du jour

Matin:
Ciel chargé
25°C

Après-midi:
Ciel peu nuageux
30°C

EDITO

De la liberté absolue de conscience

Il y a un adage qui dit que : " L'homme naît libre, c'est la société qui le corrompt ".

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquiescer une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent.

Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH

SOCIÉTÉ/BIEN-ÊTRE :

L'agence KDA valorise les rondes

Les canons de la beauté féminine diffèrent d'une culture à une autre, d'une ethnie à une autre, d'une personne à une autre. Mais depuis toujours, la mode, les concours de beauté et autre conscience collective ont réussi à imposer une certaine vue de la beauté féminine en lien avec la morphologie. C'est ainsi qu'un pan entier des femmes sont exclues, notamment celles qui ont des corpulences fortes. L'agence KDA-PRO veut y remédier en initiant les ATELIERS DE KDA.

Par Koudjoukabalo

Selon la promotrice Kayissan Dominique ATAYI, c'est un cadre de rencontre et d'échange, permettant aux femmes rondes de se prendre en charge, d'apprendre à se mettre en valeur et à cultiver bien d'autres valeurs que celles uniquement basées sur la beauté physique ; ceci afin de les accompagner dans leur positionnement au sein de la société sans distinction morphologique.

LES ATELIERS DE KDA qui ont été créés à la suite, un espace de rencontre et d'échange, s'inscrivent dans la continuité d'un vaste programme dédié à la femme ronde : restauration de la confiance et de l'estime de soi. L'objectif est d'aider les femmes en surpoids à s'assumer et à mieux vivre avec leur corps, tout en développant une hygiène de vie. " Il s'agit de donner à ces femmes des voies et moyens pour évoluer sereinement au sein d'une société à stéréotypes à travers des séries d'ateliers ", fait savoir Kayissan Dominique ATAYI, Directrice de l'agence KDA-PRO, Consultante en communication, Coach en art de vie. Elle-même "femme forte et ronde", se servant de ses expériences et des difficultés de ses jeunes années, Kayissan Dominique ATAYI surnommée KDA, a décidé de donner les armes à ses sœurs rondes afin de mieux affronter les regards des autres, les railleries, et les normes établies par la société. Elle entend ainsi permettre aux femmes ayant de l'embonpoint de



Photo de famille

mettre en avant leur atout

" Nous avons mis sur pied ces ateliers, parce que je sais à quel point les gens peuvent être méchants à l'égard des femmes aux courbes généreuses... Certaines femmes rondes ne connaissent pas le type de vêtement qui est approprié à leur morphologie... Sans être ségrégationnistes, nous voulons créer une communauté, pour permettre aux unes et aux autres de partager leurs expériences afin d'enrichir, organiser des activités sportives et ludiques ensemble ... " dit-elle, l'objectif étant de faire ressortir le potentiel et la beauté intérieure, afin de créer une harmonie et permettre l'éclosion d'une personnalité affirmée... "

Le succès aidant, et à la demande du public, KDA PRO a dû ouvrir des ateliers pour les hommes, anticipant ainsi nos perspectives à court terme. Cinq hommes ont pris part à cet atelier qui portait sur la découverte du monde féminin. " L'engouement était si grand, qu'un prochain atelier - dédié aux hommes - est envisagé chaque mois ", fait-elle savoir.

Dans l'agenda de KDA-PRO, l'extension des ateliers aux enfants, aux étudiants et aux personnes du troisième âge. Il est prévu l'organisation des ateliers dans les pays voisins à commencer par le Bénin, ouvrant l'espace à un plus grand nombre de participant s'après le Covid-19.

KDA-PRO entend multiplier de la fréquence et organiser des ateliers mixtes hommes/femmes,

nes, mise en valeur, quelques règles pour tendre vers l'excellence, comment avancer malgré les obstacles, le regard des autres, vie de couple et sexualité, hygiène et santé, débats sur des thèmes de société, à la découverte du monde féminin et du monde masculin, etc.

Il faut rappeler que l'agence KDA-PRO a initié en 2019, le 1er concours sous régional d'élégance et de valorisation de la femme africaine dénommé NANAGAN. Ce concours met en lice des candidates originaires du Bénin et du Togo. Il a pour objectif de mettre en avant les valeurs et l'élégance plutôt que la beauté. Cette mise en valeur passe par des séries de formations, coaching, conseils, séances de relooking, shooting et **chorégraphie**.

Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale

REPUBLICQUE TOGOLAISE
TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE

Lomé, le **03 OCT 2020**

N° 006/CO/HCRRUN

Communiqué

Session d'indemnisation des victimes dans la Région Centrale dans le respect des mesures barrières à la COVID-19

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du programme de réparation, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) tiendra une session d'indemnisation des victimes individuelles dans les préfectures de Sotouboua, Blitta et de la Plaine de Mò du 19 au 30 octobre 2020.

A cet effet, le HCRRUN invite les victimes dont les noms sont affichés dans les locaux de leurs préfectures et Mairies respectives ou publiés sur le site de l'institution (www.hcrrun-tg.org), à se présenter aux dates et lieux indiqués suivant le programme ci-dessous :

- du 19 au 30 octobre 2020 à la salle du Conseil de la Préfecture de Sotouboua pour les victimes de Sotouboua et de la Plaine de Mò ;
- du 19 au 21 octobre 2020 au Centre international de conférences de Blitta pour les victimes de la préfecture de Blitta

Comme pour les opérations précédentes, les victimes sont priées de se munir d'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité :

- Passeport ;
- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Ou à défaut, la carte d'électeur valide (2018).

Par ailleurs, le HCRRUN informe que les opérations d'indemnisation se dérouleront dans le respect scrupuleux des mesures barrières à la COVID-19 à savoir :

- Le port de masque obligatoire pour l'accès aux lieux des indemnisations ;
- L'installation des dispositifs de lavemains à toutes les entrées des sites des indemnisations ;
- La prise de température obligatoire pour toute personne pour avoir accès aux lieux des indemnisations ;

JH
Vivre ensemble... une nécessité!

Cité ONU, à côté de l'Université des États-Unis d'Amérique
BP : 20929 Lomé-TOGO Tél : (+228) 22 26 24 99 / 99 Fax : (+228) 22 26 25 36 E-mail : hcrun.tg@gmail.com Site web : www.hcrrun-tg.org N° vert : 80 00 40 40

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Payment par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Payment par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA
sage gescom à partir de 600 000FCFA
sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP
139 RUE VANLARE FACE CSTT
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24
info@sogesti.net

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations
Média - Politique - Économie - Développement - Culture

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos: KEKERE Razak
Impression : ST Louis,
Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

POLITIQUE :

La comédie se poursuit

Les dernières nouvelles venant de la Dynamique Mgr Kpodzro et de Agbéyome Kodjo ne rassurent pas. La démission de son Premier ministre et la formation de son gouvernement doivent inquiéter. Il y a un temps, on se demandait si les gars perdaient le nord. Certains voudraient leur accorder le bénéfice du doute. Mais avec les dernières nouvelles, on peut affirmer sans craindre que la paranoïa a atteint son paroxysme. **AGBEYO-ME a vraiment touché le fond.**

Par Ali SAMBA

Plusieurs mois après la sanction de la Cour constitutionnelle, et au regard de la considération de la communauté internationale, se prêter à ces genres de plaisanterie ne doit amuser personne. Il faut arrêter cette comédie qui n'honore pas son auteur mais aussi qui jette du discrédit sur le pays. Comment peut-on comprendre qu'il puisse user allègrement des armoiries du pays pour de si vils besognes ? Elle n'est pas drôle du tout, la situation que fait vivre Agbeyome à son propre pays. Certes, il est dans son rêve dont il ne veut pas sortir. Mais ces frasques commencent par agacer plus d'un. Il faut que le gouvernement trouve une solution idoine à ce problème. Qu'il aille se cacher dans un champ de maïs, bon lui semble. Mais qu'il ne s'amuse plus à jouer avec les symboles du pays.



Mme Victoire Tomégah-Dogbé, PM

A l'heure actuelle, avec la formation du nouveau gouvernement, les priorités sont nombreuses et ailleurs comme l'a eu à souligner le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé. "Pour nous, la page de la présidentielle est déjà tournée. La CENI et la Cour Constitutionnelle ont déjà réglé cette question d'élection", a-t-elle martelé insistant sur le fait que la population togolaise et la communauté internationale ont été tous témoins du bon déroulement du processus électoral. Elle reconnaît qu'il peut exister des gens qui ne sont pas contents des résultats de la présidentielle. Ce qui est normal, surtout s'ils ont pris une déculottée comme celle qu'on a vu lors du dernier scrutin présidentiel en date. " Mais il faut se soumettre à cela ", conseille-t-elle.

Elle doit être entendu par tous, y



Gabriel Agbéyomé Kodjo (Opposant)

compris Jean-Pierre Fabre qui, dans un sursaut d'orgueil, regagne le terrain laissé par le malheureux Agbeyome. Avoir 4% à une élection présidentielle et oser venir tenir certains propos dans le sens de la reprise du scrutin est simplement honteux. Il aurait mieux fait de la boucler et chercher à comprendre la mésaventure qui lui est arrivée et surtout, la fessée que les Togolais lui ont administrée. Jean-Pierre Fabre et son ANC doivent reprendre le chemin de Damas et faire leur conversion. Ils en ont le temps nécessaire. Car pour l'heure, les Togolais ont braqué leur regard vers d'autres horizons, ceux du progrès et de la croissance.

Le gouvernement l'a bien compris, lui qui veut mettre les hommes et les femmes au centre des préoccupations

majeures des dirigeants. Le séminaire gouvernemental de la semaine dernière et la session sur le budget-programme sont illustratifs d'une volonté sans faille de l'exécutif de créer les conditions d'une vie meilleure aux Togolais. Un programme d'actions basé essentiellement sur trois (03) axes.

Il s'agit notamment, de renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales, de dynamiser la création d'emplois et de moderniser le Togo en renforçant ses structures, conformément au Plan national de développement. Le Gouvernement s'engage dans les prochaines années à améliorer davantage les conditions de vie et de travail des Togolais à travers le territoire national. Ceci, grâce à plusieurs projets dans tous les domaines. De l'éducation à la santé en passant par la solidarité nationale, l'équipe gouvernementale s'attèlera à traduire dans les faits, la politique sociale et de développement du Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé.

Mais alors, que des individus dont on connaît l'incapacité à formuler des propositions alternatives, ne viennent pas semer le bordel dans cette dynamique qui anime aujourd'hui les Togolais. Agbeyome a le loisir de faire sa comédie dans son champ de Maïs en attendant que des pièges ne le cueillent comme un petit rat des champs.

Zozo

LA PAGE DE LA PRÉSIDENTIELLE EST TOURNÉE



Victoire Tomégah-Dogbé était l'invitée lundi de RFI. L'occasion pour la chef du gouvernement de remettre les choses à leur place.

L'élection présidentielle s'est déroulée le 22 février dernier. Le vainqueur a été Faure Gnassingbé; hors de question de revenir sur le processus électoral.

'La page est tournée et les Togolais le savent', a-t-elle martelé.

Une façon de répondre à certains opposants - dont Jean-Pierre Fabre et Agbéyomé Kodjo - qui contestent les résultats.

'Aujourd'hui, nous devons regarder devant nous et nous mettre au travail pour avancer. (...) L'essentiel, c'est le développement, c'est de lutter contre la vulnérabilité des populations. Ceux qui n'ont pas encore compris prendront le train en marche', a-t-elle assuré.

Source : @republicoftogo.com

MESSAGE DE FAURE GNASSINGBÉ AU PRÉSIDENT DU MALI



Le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey, a été reçu lundi à Bamako par le président de la transition au Mali, Bah N'Daw. Il était porteur d'un message du président Faure Gnassingbé. Le chef de la diplomatie s'est également entretenu avec le vice président, le Premier ministre, et le ministre des Affaires étrangères. Après le coup d'état d'août dernier, le Mali met progressivement en place une transition pacifique.

Une exigence de la Cédéao qui a récemment levé les sanctions contre ce pays qui tente de lutter depuis des années contre la présence de milices islamistes.

Source : @Togofirst.com

ECONOMIE:

Le PNUD et Togo Invest PND s'engagent

Le PNUD s'associe à Togo Invest pour la mise en œuvre des projets porteurs dans le cadre du Programme National de Développement (PND).

Par Koudjoukabal

Dans le cadre de l'opérationnalisation et le financement du PND, le PNUD et Togo Invest ont décidé d'unir leurs forces et structurer leurs interventions pour mobiliser le secteur privé togolais et international. Le but ultime étant de mettre en œuvre les projets porteurs du PND et de faire avancer le Togo dans l'achèvement des ODD.

De ce fait, les deux organisations ont signé le 15 Octobre 2020 un Protocole d'Accord qui résume l'étendue de leur coopération. Leurs interventions conjointes porteront sur trois domaines principaux à savoir : Les garanties sociales et environnementales : par la promotion de politiques - les "sauvegardes"- qui servent à identifier, éviter et minimiser les dommages causés aux personnes et à l'environnement lors de la mise en œuvre de grands projets d'infra-



La table lors de la signature de la convention

structures ; le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilité sociale et sociétale des entreprises pour les projets dont Togo Invest est responsable ; la mobilisation des acteurs du secteur privé et public pour le financement ou le cofinancement de projets dans le domaine de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique. " Ce partenariat permettra de mobiliser des ressources techniques, humaines et financières pour l'achèvement des

Objectifs de Développement Durable (ODD) au Togo et pour l'attraction d'investissements de qualité dans les secteurs porteurs du PND " fait-on savoir.

Togo Invest indique qu'il se veut être l'instrument financier stratégique de l'Etat togolais à même de développer et de tirer profit des investissements durables visant à accélérer la croissance économique et à bâtir une économie forte et dynamique pour le bien-être de la population togolai-

se. Pour ce faire, Togo Invest se positionne comme l'interface compétente entre l'Etat Togolais et le secteur privé, capable de nouer des partenariats public privé (PPP) et de conduire et gérer des investissements stratégiques par et pour l'Etat. Dans cette mission le PNUD demeure un partenaire stratégique pour la société d'Etat.

Pour le PNUD, il est nécessaire de soutenir le Gouvernement et ses institutions dans la création d'un cadre favorable aux investissements de qualité et dans l'engagement du secteur privé dans le développement. Le PNUD a fait ses preuves dans le soutien et l'engagement du secteur privé dans 170 pays. Ses actions portent notamment sur le développement de Partenariat Public Privés (PPP), le soutien aux gouvernements dans l'élaboration de politiques et stratégies pour le développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et dans la transformation structurelle des économies. Le PNUD intervient au Togo depuis 1966.

ECONOMIE / PETROLE :

Qui fait quoi au CSFPPP?

Depuis quelques temps, le Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) fait couler beaucoup d'encre. Il est accusé d'être le centre névralgique d'un système opaque de détournement de fonds publics au préjudice du peuple togolais. Ses membres notamment son ancien Coordonnateur et son fils seraient responsables du prix

élevé du carburant à la pompe. Afin que nos lecteurs et les populations se fassent une idée claire et précise de ce qu'on appelle dans un autre jargon "affaire petrolegate", nous avons donc cherché à savoir ce que c'est que le CSFPPP, qui sont ses membres, quels sont leur rôle, leurs attributions et surtout qui fait quoi dans tout ceci.

C'EST QUOI LE CSFPPP ET QUEL EST SON RÔLE ?

Le décret 2010-146/PR du 26 novembre 2010 relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe stipule en son article 1er que : " Il est mis en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers en fonction de l'évo-

lution des prix d'importation "

L'article 6 du même décret stipule : " Le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers est géré par un Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP), présidé par le ministre chargé du commerce. "

L'article 7 du même décret parle du comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers qui est chargé de :

- proposer au Gouvernement, des politiques appropriées de régulation économique dans le secteur du pétrole ainsi que des mesures sociales d'accompagnement du mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe.

C'est à ce titre donc que le comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers :

- **communique au Gouvernement et publie les prix de vente à la pompe des produits pétroliers** sur la base du mécanisme d'ajustement automatique et les prix des différents produits sur le marché international

- veille au respect de la vérité des prix conformément au mécanisme d'ajustement automatique et à la fréquence des publications des prix.

Plus loin, l'article 9 du même décret aborde la question de la composition dudit comité : " Le comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers est composé comme suit :

- le ministre chargé du commerce : Président
- le ministre chargé des finances : vice-président
- le ministre chargé des mines : membre

MINISTERE DU COMMERCE ET
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

DECRET N° 2010-146 /PR
relatif au mécanisme d'ajustement
automatique des prix à la pompe des produits pétroliers

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport conjoint du ministre du commerce et de la promotion du secteur privé, du ministre de l'économie et des finances et du ministre des mines et de l'énergie,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo ;

Vu le décret n° 2008-050/PR du 07 mai 2010 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2010-035/PR du 07 mai 2010 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est mis en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers en fonction de l'évolution des prix à l'importation.

Article 2 : Le mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers fonctionne ainsi qu'il suit :

- au cours de la première décade de chaque mois, le prix à la pompe est déterminé selon la structure de prix en vigueur sur la base du coût d'importation du mois écoulé ;

ECONOMIE / PETROLE :

Qui fait quoi au CSFPPP?

Suite de la page 4

-un (1) représentant du Premier Ministre : membre
Enfin, l'article 10 stipule que :

" Le comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers est assisté d'une commission technique dont les missions et la composition sont définies par arrêté interministériel. " En phase donc avec les arti-

cles précités, l'on peut aisément comprendre que ce sont les Ministres chargés du commerce, des finances et des mines qui communiquent au Gouvernement et publient les prix à la vente à la pompe des produits pétroliers.

L'Arrêté interministériel 006 du 18 mars 2019 est révélateur en ce sens, raison pour laquelle nous nous faisons le devoir d'en faire la publication dans nos colonnes afin de permettre à l'opinion d'avoir tous les outils et les meilleurs pour mieux apprécier et donc 'en juger des degrés de responsabilités à tous niveaux.

Aussi, sommes-nous tombés lors de nos recoupements sur le décret (en fac similé) prévoyant que le comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers est assisté d'une commission technique dont les missions et la composition sont définies par arrêté interministériel. Et c'est justement l'arrêté 017/MCPSP/MEF/MME du 10 décembre 2010 relatif à la commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers.

Des dispositions de l'arrêté interministériel 017/MCPSP/MEF/MME du 10 décembre 2010

L'article 1er de l'arrêté 017 stipule : " Il est institué auprès du ministre du commerce, une commission technique de suivi et de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers à la pompe au Togo, ci-après désignée la " commission " .

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
MINISTÈRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTÉ-PAC

ARRÊTE INTERMINISTÉRIEL N° 006 /MCPSP/MEF/MME PORTANT FIXATION DES PRIX A LA POMPE DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le ministre du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale,
Le ministre de l'économie et des finances,
Le ministre des mines et de l'énergie,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;
Vu la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la Concurrence au Togo ;
Vu le décret n°2010-146/PR du 26 novembre 2010 relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers ;
Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
Vu le décret n°2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement et modifié par le décret n°2019-005/PR du 25 janvier 2019 ;
Vu les fluctuations des cours mondiaux des produits pétroliers ;
Sur proposition du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : Pour compter du 19 MARS 2019, les prix de vente au détail du litre de carburant sur le territoire national sont fixés en franc CFA comme suit :

SUPER SANS PLOMB	564
PETROLE LAMPANT	505
GAS-OIL	567
MELANGE 2 Temps	661
GAZ BUTANE 12,5 Kg	6 500
GAZ BUTANE 6 Kg	3 120

Article 2 : Pour les points éloignés des pompes, les prix indiqués à l'article premier du présent arrêté seront majorés de 20 F maximum par litre par les Inspections Régionales du Commerce Intérieur et de la Concurrence.
Article 3 : La marge des détaillants est fixée à 15 F CFA le litre pour l'essence super sans plomb, le pétrole et le gazoil.
Article 4 : Les frais à rembourser aux transporteurs de carburants sont fixés conformément au tableau annexé au présent arrêté.
Article 5 : L'inobservation des dispositions du présent arrêté est passible des peines prévues par la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo.
Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires sont abrogées.
Article 7 : Le Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) est chargé de l'application du présent arrêté.
Article 8 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le 18 MARS 2019

Le ministre de l'économie et des finances
SIGNE
Sani YAYA

Le ministre des mines et de l'énergie
SIGNE
Dèdèriwè ABLY-BIDAMON

Le ministre du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale
SIGNE
S-T. Kodjo ADEDZE

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général,
MANA M. Baroma

AMPLIATIONS :

PR/CAB	3
PM/CAB	3
MCPSP/MEF/MME	3
SGG	3
TS MINISTÈRES	3
DCIC	2
DIR. COM. EXT	2
CSFPPP	10
CCIT	1
SP/PRIP(MEF)	1
GP.P et autres stés pétroliers	18
BCEAO	1
CEET	1
SNPT	1
CNPT	1
ARCHIVES	1
JORT	1

STRUCTURE OFFICIELLE DES PRIX
A APPLIQUER A PARTIR DU 19 MARS 2019

PRIX A LA POMPE	564	505	567	661
a-DOLLAR DE RÉGLEMENT :	585,00	585,00	585,00	585,00
b-DOLLAR DOUANIER	576,36	576,36	576,36	576,36
c-QUANTITÉS IMPORTÉES EN LITRES	14 765 000	855 000	15 709 548	6 164 263
d-DÉBITES OFFICIELLES :	0,7243	0,8042	0,8199	0,8042
e-COEFFICIENTS OFFICIELS DE CONVERSION	1 380,57	1 243,43	1 176,65	1 243,43

	SUPER	PETROLE	GAS-OIL	MELANGE
PRIX D'ACHAT	727,07	711,82	678,52	724,57
1-CAP LOME USD/TM	30 808,71	33 489,22	33 734,30	34 089,07
2-CAP LOME CFA / HL	5 574,12	-289,64	2 062,12	1 700,13
3-DIFFÉRENTIEL D'IMPORTATION	0,00	0,00	0,00	0,00
4-SURSTAKES OCCASIONNÉS PAR LA STSL	36 382,82	33 199,58	35 796,61	35 789,21
5-SOUS TOTAL (CAF DE CESSON) CFA/HL	30 353,69	32 994,61	33 236,07	33 585,61
6-CAF DOUANIER	39,84	44,23	46,74	44,23
PORT	3 025,37	1 689,72	3 323,61	-
8-DROIT DE DOUANE 10% - 5% - 10% du CAF	302,54	328,95	332,36	-
9-P. C. (CEDEAO) 1% du CAF DOUANIER	302,54	328,95	332,36	-
10-REDEVANCE STATISTIQUE = 1% du CAF DOUANIER	6 118,30	6 354,76	6 700,39	-
11-TVA AU CORDON DOUANIER	9 761,75	8 664,38	10 688,72	-
12-SOUS TOTAL DOUANE	8 665,75	8 677,21	9 588,72	-
13-SOUS TOTAL DOUANE ADMINISTRÉE	2 276,00	-	1 306,00	-
14-DROITS D'ACCISES RÉSIDUELS	3 500,00	-	3 500,00	-
15-FONDS ROUILLER	1 262,85	61,96	1 089,49	-
16-TVA SUR LES SERVICES	7 038,85	61,96	5 895,49	-
17-SOUS TOTAL IMPÔTS	2 968,57	61,96	2 831,11	-
18-SOUS TOTAL IMPÔTS ADMINISTRÉS	200,00	200,00	200,00	-
19-MÉCANISME AJUSTEMENT F/HL	1 000,00	100,00	1 000,00	-
20-PADSP	1 200,00	300,00	1 200,00	-
21-SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT MÉCANISME	200,00	300,00	200,00	-
22-SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT MÉCANISME ADMINISTRÉ	338,15	338,15	338,15	338,15
23-PRIS DE PASSAGE S.T.S.L	300,00	300,00	300,00	300,00
24-PRIS DE PASSAGE S.T.E	1 300,00	1 300,00	1 300,00	-
25-DIFFÉRENTIEL DE TRANSPORT	3 500,00	3 500,00	3 500,00	-
26-MARGE DES PÉTROLIERS	1 500,00	1 500,00	1 500,00	-
27-MARGE DES DÉTAILLANTS	1 248,87	1 248,87	1 248,87	-
28-TVA SUR FRAIS DE PASSAGE, TRANSPORT ET MARGES	8 187,02	8 187,02	8 187,02	638,15
29-SOUS-TOTAL	62 610,28	50 457,17	61 014,38	-
30-PRIS DE VENTE RÉEL F/HL	6 166,28	32,83	5 166,38	-
31-PRIS DE VENTE ADMINISTRÉ F/HL	56 444,00	50 470,00	56 650,00	-
32-PRIS VENTE ADMINISTRÉ F/L	564	505	567	-
33-MELANGE 2 TEMPS F/LITRE	661	-	-	-

DIFFÉRENTIEL TRANSPORTS CARBURANTS
APPLICABLE A COMPTER DU 19 MARS 2019

ZONES	LOCALITES	TARIFS
1	LOME VILLE/ CACAVEL/ AGOENYIVE/ TOGGLEKOPE/ AVEPOZO/ SANGUERA/ BAGUIDA/ AGBALEPEDOGAN/ ADIDOGOME	2,22
2	PORTO SEGURO/ KPEME/ ANEHO/ TSEVIE/ GLIDJI/ ANFOIN/ GANAVE/ AGOUEGAN/ VOKOUTIME/ ALOKOEGBE/ AGBATOPE/ ABOBO/ NOEPE/ BAGBE/ AVETA/ BADJA/ MISSION TOVE/ ASSAHOUN.	4,57
3	VOGAN/ AMEGNRAN/ AFAGNAN/ HAHOTOE/ TOGOVILLE/ ATTITOGON/ AGOMEGLOZO/ GBOTO/ ZOTI/ TOKELI/ KPELE/ TABLIGBO/ AGBELOUVE/ GAME/ TCHAKPO/ NOTSE/ AVETONOU.	8,31
4	WAHALA (CHRA)/ NIAOULI/ GLEI/ ASRAMAHITO/ AGOU/ TOVE/ KPALIME/ ADETA/ KPADAPE/ WOAME.	12,50
5	TOHOUN/ KPEKPEME/ TADO/ ATAKPAME/ HIHEATRO/ ANIE/ EZIME/ AMOU-OBLO/ AMLAME/ PATATOUKOU/ TEMEDIA/ DADJA/ DAYE/ NDIGBE/ DZOGBEGAN/ DAYE ELAVAGNON/ KPELE-ELE.	16,33
6	KOUGNOHOU/ NAMGBETO/ KOLOKOPE.	25,51
7	BADOU/ BLITTA/ SOTOUBOUA/ AYENGRE.	29,08
8	SOKODE/ TCHAMBA/ BAFILO/ MONT ALEDJO	37,19
9	KAMBOLE/ BASSAR/ KARA/ KETAO/ PAGOUA/ TCHITCHAO/ NIAMTOUGOU/ GUERIN-KOUKA	41,52
10	KANTE	46,10
11	MANGO	49,78
12	DAPAONG	54,23
13	CINKASSÉ	57,04

ECONOMIE / PETROLE :

Qui fait quoi au CSFPPP?

Suite de la page 5

L'article 2 poursuit : La commission est chargée de :

- déterminer mensuellement les prix implicites des produits pétroliers en fonction des coûts

des importations conformément à la structure des prix en vigueur ;

-soumettre au comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers, les propositions de prix à la pompe sur la base du mécanisme d'ajustement automatique mis en place

-veiller à la publication régulière des prix à la pompe et au respect de toutes les dispositions du mécanisme afin d'observer le principe de la vérité des prix ;

-évaluer semestriellement l'ensemble du mécanisme d'ajustement automatique des prix et proposer les améliorations à y apporter ;

-proposer les mesures sociales d'accompagnement du mécanisme et les moyens de les atteindre ;

L'article 3 dit que : La commission est composée des membres suivants :

- le représentant de la direction du commerce intérieur et de la concurrence, président ;

- le responsable du secrétariat de la commission, membre ;

- deux (2) représentants de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (direction du trésor et direction de la dette publique), membres ;

- un (1) représentant de la direction générale des douanes, membre ;

- un (1) représentant de la direction générale des impôts, membre ;

- un (1) représentant de la direction générale des mines et de la géologie, membre ;

- un (1) représentant de la direction de l'économie, membre ;

-deux (2) représentants des syndicats des travailleurs du Togo, membres

- deux (2) représentants du secteur pétrolier, un (1) du

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ----- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ----- MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE ----- ARRETE INTERMINISTERIEL N° <u>017</u> /MCPSP/MEF/MME relatif à la Commission Technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers au Togo ----- Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé, Le ministre de l'économie et des finances, Le ministre des mines et de l'énergie,	REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail - Liberté - Patrie -----	<p>Article 3 : La commission est composée des membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le représentant de la direction du commerce intérieur et de la concurrence, président ; - le responsable du secrétariat de la commission, membre ; - deux (2) représentants de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (direction du trésor et direction de la dette publique), membres ; - un (1) représentant de la direction générale des douanes, membre ; - un (1) représentant de la direction générale des impôts, membre ; - un (1) représentant de la direction générale des mines et de la géologie, membre ; - un (1) représentant de la direction de l'économie, membre ; - deux (2) représentants des syndicats des travailleurs du Togo, membres ; - deux (2) représentants du secteur pétrolier, un (1) du groupement professionnel de l'industrie du pétrole et un (1) du groupement des gérants de stations-services), membres ; - deux (2) représentants du patronat, membres. <p>Article 4 : Les membres de la commission sont désignés par les administrations et les organismes ou institutions concernés.</p> <p>Article 5 : La commission est assistée dans sa tâche par un secrétariat dont la composition est fixée par le ministre du commerce.</p> <p>Article 6 : La commission se réunit au moins une fois par mois et en tant que de besoin, sur convocation de son président. Elle définit son règlement intérieur.</p> <p>Article 7 : Le directeur de cabinet du ministre l'économie et des finances, le directeur de cabinet du ministre des mines et de l'énergie et le directeur de cabinet du ministre du commerce et de la promotion du secteur privé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.</p> <p>Article 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.</p>
<p>Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;</p> <p>Vu la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo ;</p> <p>Vu le décret n° 2008-050/PR du 07 mai 2008 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;</p> <p>Vu le décret n° 2010-035/PR du 07 mai 2010 portant nomination du Premier ministre ;</p> <p>Vu le décret n° 2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du gouvernement ;</p> <p>Vu le décret n° 2010-146/PR du 26 novembre 2010 relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers ;</p>		
ARRETEMENT :		
<p>Article 1^{er} : Il est institué auprès du ministre du commerce, une commission technique de suivi et de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers à la pompe au Togo, ci-après désignée la « commission ».</p> <p>Article 2 : La commission est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer mensuellement les prix implicites des produits pétroliers en fonction des coûts des importations conformément à la structure des prix en vigueur ; - soumettre au comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers, les propositions de prix à la pompe sur la base du mécanisme d'ajustement automatique mis en place ; - veiller à la publication régulière des prix à la pompe et au respect de toutes les dispositions du mécanisme afin d'observer le principe de la vérité des prix ; - évaluer semestriellement l'ensemble du mécanisme d'ajustement automatique des prix et proposer les améliorations à y apporter ; - proposer les mesures sociales d'accompagnement du mécanisme et les moyens de les atteindre ; 	Fait à Lomé, le <u>10/10/2020</u> Le ministre de l'économie et des finances Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé Le ministre des mines et de l'énergie Pour ampliation Le Directeur de Cabinet	Le ministre de l'économie et des finances Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé Le ministre des mines et de l'énergie Le Directeur de Cabinet
		<p>AMPLIATIONS</p> <p>CAB/PR.....1 CAB/PM.....1 CAB/MCPSP.....2 CAB/MEF.....2 CAB/MME.....2 SGG.....1 Tous les Ministères.....30 CCIT.....1 CNPT.....1 CNDS.....1 ISTT.....1 GPP.....1 JORT.....1</p>

Suite à la page 7

ECONOMIE / PETROLE :

Qui fait quoi au CSFPPP?

Suite de la page 6

groupement professionnel de l'industrie du pétrole et un (1) du groupement des gérants de

stations-services), membres ;
- deux (2) représentants du patronat, membres.

Enfin, l'article 5 prévoit que :
La commission est assistée

dans sa tâche par un secrétariat dont la composition est fixée par le ministre du commerce.

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

ARRETE N° 003 /MCPSP
PORTANT MISE EN PLACE D'UN SECRETARIAT DE LA COMMISSION
TECHNIQUE DE SUIVI DU MECANISME D'AJUSTEMENT DES PRIX DES
PRODUITS PETROLIERS

Le ministre du commerce et de la promotion du secteur privé,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2008-050/PR du 07 mai 2008 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2010-146/PR du 26 novembre 2010 relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers ;

Vu l'arrêté interministériel n° 017/MCPSP/MEF/MME relatif à la commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers au Togo ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est mis en place un Secrétariat auprès de la Commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers.

Article 2 : Le Secrétariat a pour mission d'assister la Commission technique du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) dont les attributions sont définies par l'article 7 du décret n° 2010-146/PR du 26 novembre 2010.

Il constitue l'organe administratif et technique de la Commission technique mise en place par arrêté interministériel n°017/MCPSP/MEF/MME du 10 décembre 2010.

Il exécute les tâches quotidiennes dévolues à la Commission technique.

Article 3 : Le Secrétariat est dirigé par un Coordonnateur qui assure le secrétariat du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers.

Il est nommé par arrêté du ministre en charge du commerce.

Le Coordonnateur du Secrétariat de la commission technique est assisté d'une équipe technique et administrative recrutée à cet effet.

Article 4 : Les membres de l'équipe technique et administrative sont recrutés par le Coordonnateur du Secrétariat après avis conforme du ministre en charge du commerce, président du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 28 JAN 2011

SIGNE

Kokou GOZAN

AMPLIATIONS :

CAB/PR	2
CAB/PM	2
CAB/MCPSP	3
CAB/MEF	3
CAB/MME	3
SGG	2
TOUS MINISTERES	30
DCIC	10
DIR. COM. EXT	2
CSFPPP	10
CCIT	2
PREFETS	10
G.P.P	6
ARCHIVES	1
JORT	1

Pour ampliation,

Le Directeur du Cabinet,



OURO-SAMA Mohamed Sad

Nous avons donc poursuivi nos investigations à la recherche du texte relatif au secrétariat. Il s'agit de l'arrêté 003/MCPSP du 20 janvier 2011 portant mise en place d'un secrétariat de la commission technique.

De la mise en place et de la mission du Secrétariat de la Commission technique

L'Article 1er de cet arrêté 003/MCPSP du 20 janvier 2011 stipule: Il est mis en place un Secrétariat auprès de la Commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers.

L'Article 2 dit que : Le Secrétariat a pour mission d'assister la Commission technique du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) dont les attributions sont définies par l'article 7 du décret n° 2010-146/PR du 26 novembre 2010.

Il constitue l'organe administratif et technique de la Commission technique mise en place par arrêté interministériel n°017 /MCPSP/MEF/MME du 10 décembre 2010. Il exécute les tâches quotidiennes dévolues à la Commission technique.

L'Article 3 stipule : Le Secrétariat est dirigé par un Coordonnateur qui assure le secrétariat du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers. Il est nommé par arrêté du ministre

Suite à la page 8

ECONOMIE / PETROLE :

Qui fait quoi au CSFPPP?

Suite de la page 7

en charge du commerce. Le Coordonnateur du Secrétariat de la commission technique est assisté d'une équipe technique et administrative recrutée à cet effet.

Enfin, l'Article 4 prévoit : Les membres de l'équipe technique et administrative sont recrutés par le Coordonnateur du Secrétariat **après avis conforme du ministre en charge du commerce**, président du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers.

Pour une plus meilleure compréhension de nos lecteurs des attributions e chaque poste au

sein de ce Secrétariat de la Commission, nous avons jugé bon d'en publier l'organigramme à seule fin de permettre à nos lecteurs d'en avoir une vision plus claire.

A l'analyse de cet organigramme bien fourni et situant les différentes responsabilités, pourrions-nous facilement insinuer que certains membres, malgré leur affinité et filiation, puissent allègrement être les uniques décideurs et abuser d'autant de compétences sans mots dire ?

Dans un tout autre registre, nous nous interrogeons sur les astuces d'un détournement de fonds publics en considérant tous les gardes fous établis. Ce qui nous amène à chercher à

comprendre sinon à savoir si le père (Francis Adjakli) et le fils (Fabrice Adjakli), les cités sur tous les toits ont-ils accès à l'argent public?

De plus, pour information, Il ressort de nos recherches que le Coordonnateur de la cellule technique n'a jamais eu la signature sur les comptes du CSFPPP. Ce qui voudrait simplement signifier que les signataires en vue de décaissements seraient d'autres personnes autres que les Adjakli. Qui sont-ils ? Et à uelles procédures obéissent les décaissements de fonds?

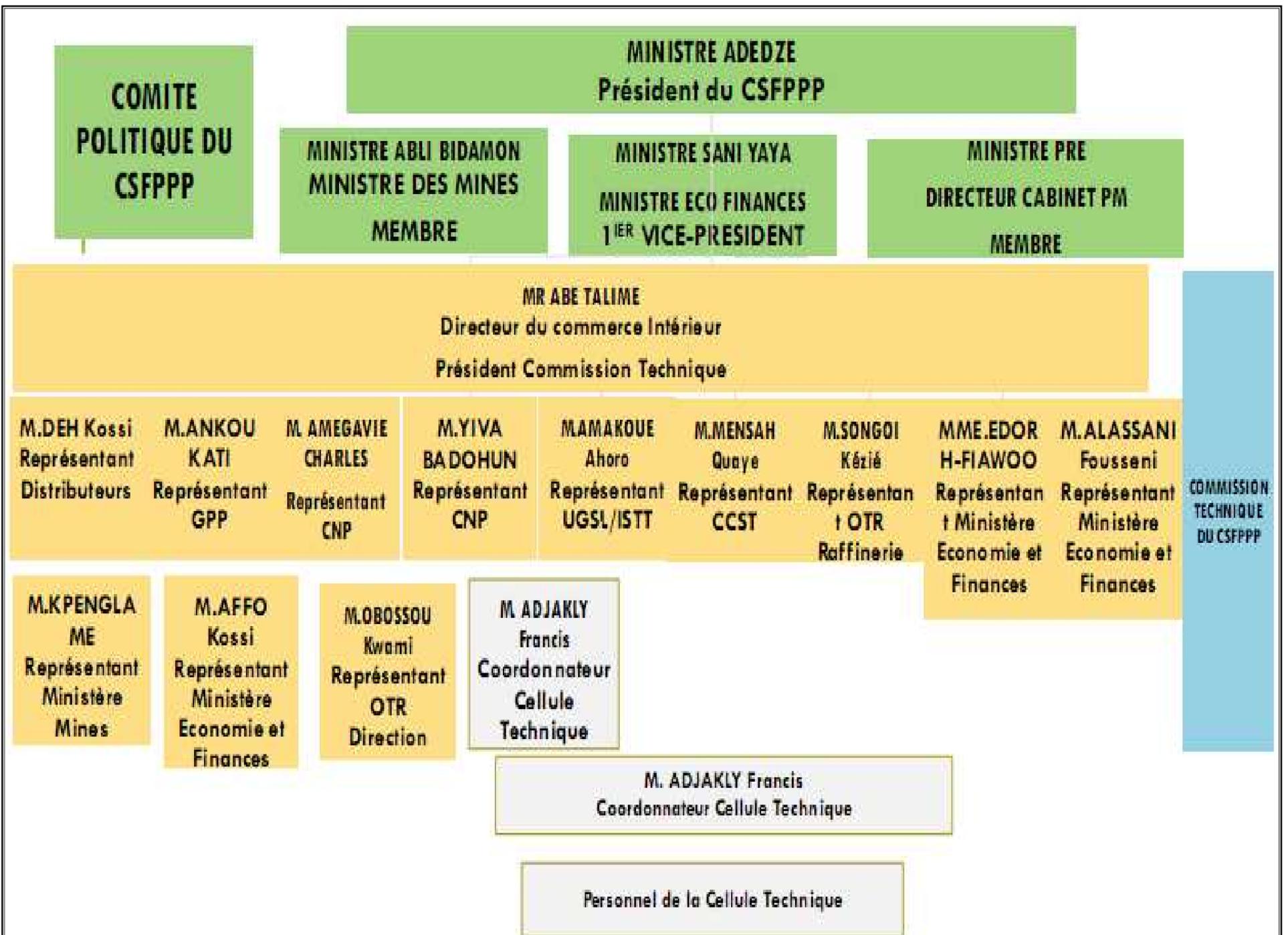
Nous reviendrons avec plaisir dans une prochaine parution sur cet aspect .

En somme, en parcourant tous les textes juridiques et de procédures, ou de situations des responsabilités, seraient-ils bien faciles ou aisés aux sieurs Francis et Fabrice Adjakli d'opérer un tel détournement ?

Seuls des questionnements pourront nous permettre de pousser loin la réflexion et les recherches afin de savoir plus sur ce dossier.

Le sujet étant devant une juridiction, nous portons volontairement des gants. Cependant, nous poursuivons nos efforts de recherches afin d'informer nos lecteurs qui attendent de nous non seulement un travail impartial mais surtout professionnel.

Crédo TETTEH





TOGOCOM S'INSTALLE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

250 KIOSQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL



Lomé (Togo), 12 Octobre 2020 – TOGOCOM TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS !

« Offrir nos produits et services à l'ensemble de la population togolaise ». Voici l'un des engagements que nous avons pris avec nos clients au début de cette nouvelle aventure. Et pour répondre à cet engagement, TOGOCOM a installé sur toute l'étendue du territoire deux cent cinquante kiosques. De Lomé à Cinkassé en passant par Aného, Tsévié, Notse, Badou, Atakpamé, Anié, Blitta, Sokodé, Bassar, Kara, Pya, Kanté, Mango, Tandjouaré, Djnkassé pour ne citer que ces localités.

A travers ces kiosques aux couleurs jaune et rouge de TOGOCOM et à proximité de chez vous, TOGOCOM emmène ses services vers ses clients quelque soit leur situation géographique afin de satisfaire au mieux toutes ses préoccupations et aussi recueillir ses demandes et attentes. L'installation de ses divers kiosques à proximité permet d'assurer une meilleure accessibilité des produits et services TOGOCOM et offre sans distinction à toute la population togolaise, l'exclusivité immédiate sur toutes nos offres.

Au niveau de chaque kiosque, le client a accès aux informations concernant les produits et services de TOGOCOM. Il peut aisément s'offrir le téléphone Legend qui est actuellement en promo spéciale jusqu'au 27 octobre 2020. Faire toutes ses transactions TMoney : dépôts, retraits et transferts d'argent, recharge de crédit pour soi-même ou pour tout autre personne disposant d'un numéro Togocel, activation de forfaits et tout ceci avec célérité et sourire.

Nous rapprocher davantage de notre clientèle et leur offrir les meilleurs services avec une équipe dédiée qualité service. Être présent partout est une manière pour nous de désenclaver les hameaux les plus reculés et de permettre à chaque localité du pays d'avoir très facilement un accès immédiat à nos produits et services.

Afin d'accueillir les clients dans le strict respect des mesures sanitaires, nos agents gestionnaires de kiosques sont équipés de bavettes de protection et de gel hydro alcoolique.

Tarik BOUDIAF, Directeur Commercial Groupe Togocom



 Togocel Togotelecom A propos de TOGOCOM	TOGOCOM est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. TOGOCOM pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.
 AXIAN LET'S GROW TOGETHER A propos de AXIAN	Né à Madagascar il y a 150 ans, Axian est un groupe diversifié présent dans 5 secteurs d'activité à fort potentiel de croissance : immobilier, télécoms, services financiers, énergie et innovation. Avec plus de 4900 salariés dans l'océan Indien et en Afrique, nous sommes partenaire de la transformation économique des pays émergents. Nous nous assurons systématiquement de l'impact durable et positif de nos activités sur le quotidien du plus grand nombre. Parce qu'être connecté devient désormais un droit fondamental, Axian accompagne les entreprises du secteur Télécoms pour offrir le meilleur des innovations numériques et permettre au plus grand nombre d'être connecté à leurs proches et au monde. En savoir plus sur Axian : www.axian-groupe.com

Zozo

AU TOGO, LA RENTRÉE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020-2021 S'OUVRIRA EN DEUX TEMPS.



Une première étape sera la rentrée administrative et pédagogique, comptant pour la semaine du 26 au 30 octobre, puis la seconde, la rentrée proprement dite, avec retour des élèves sur les bancs, et reprise des cours, le 02 novembre 2020.

Cette reprise des classes ne sera pas sans défis, et devra se faire dans l'ombre de la Covid-19, qui a déjà posé un challenge à l'année académique précédente, bien qu'elle ait pu être menée à son terme.

Déjà, l'autorité publique informe : " Un suivi régulier de l'évolution de la situation sanitaire dans les différents établissements scolaires et universitaires sera de rigueur aux fins des nécessaires adaptations pour une année scolaire réussie ", (selon les ministres en charge de l'éducation, Dodzi Kokoroko et Eké Hodin). Par ailleurs, le conseil de lutte contre la pandémie planche d'ores et déjà sur un protocole sanitaire, ainsi que le déroulement de cette nouvelle session scolaire. Au nombre de mesures qui sont sur la table, on a notamment des propositions de classes alternées, avec des cours 6 jours sur 7.

Source : @Togofirst.com

GOZEM RACHÈTE DELIVROUM, L'APPLI DE LIVRAISON DE NOURRITURE

Gozem a conclu lundi 19 octobre 2020, l'acquisition de Delivroum, première et principale application de livraison de nourriture au Togo. Le coût de cette opération n'a toutefois pas été révélé.



Avec ce rachat, la startup cofondée par Emeka Ajene et Raphael Dana va ajouter la livraison de repas à ses services qui comprennent la livraison de produits d'épicerie, de bouteilles de gaz de cuisson et autres articles de commerce électronique.

Le rachat de Delivroum " nous permet d'accélérer notre activité de livraison de produits alimentaires dans le pays et nous sommes ravis d'intégrer de jeunes entrepreneurs partageant les mêmes idées dans notre parcours de croissance à travers l'Afrique ", a déclaré Jean-Martial Moulard, Directeur de Gozem au Togo.

Si à la suite de cette transaction, l'équipe Delivroum va rejoindre le service de livraison de Gozem dans son bureau à Lomé, les opérations de la startup rachetée en revanche ne seront pas affectées à court terme. Les clients pourront continuer à commander des repas via l'application Delivroum.

Mais à moyen terme, les opérations et la marque Delivroum seront intégrées dans une nouvelle application " Gozem Food ". L'ouverture de ce nouveau segment d'activité devrait traduire la croissance de la startup, qui n'était au départ, concentrée que sur l'offre de réservation en ligne de service de transport à moto (moto-taxi ou zemidjan).

Source : @Togofirst.com

**ECONOMIE :
DETTE DU TOGO**

Selon les statistiques du Ministère de l'économie et des finances, la dette du Togo ressort à 1,94 % du PIB au 30 juin 2020 (avec la prise en compte du moratoire de six (6) mois accordé par certains créanciers suite à la pandémie de la COVID-19) contre 4,50% à fin décembre 2019 pour l'ensemble du portefeuille. Ce coût est relativement faible par rapport à fin 2019 du fait qu'il est calculé sur une période de six (6) mois (juillet à décembre) restants de l'année 2020. Toutefois, la dette intérieure, dominée par les titres publics, coûte en moyenne 2,89%, contre 0,53% pour la dette extérieure.

Par Koudjoukabal

La réduction de ce coût dépendra de la capacité de l'Etat à mobiliser à moyen terme les ressources concessionnelles. La charge d'intérêts sur les six (6) derniers mois restants de 2020 représenterait 1,36% du PIB. Elle serait de 1,21% du PIB pour la dette intérieure contre 0,15% du PIB pour la dette extérieure.

Le profil d'amortissement de la dette montre clairement que le portefeuille est exposé à un risque de refinancement compte tenu de la maturité relativement courte des emprunts de la dette intérieure.

La figure ci-dessous indique une concentration des échéances de la dette intérieure au cours des trois (3) prochaines années qui risque de générer des pressions de refinancement. Les données de 2020 concernent les remboursements du 1er juillet au 31 décembre 2020.

La maturité moyenne de l'ensemble du portefeuille est de 5,71 ans à fin juin 2020 contre 5,10 ans à fin 2019. La maturité s'est rallongée légèrement compte tenu de l'opération de reprofilage. Cet indicateur est influencé par la dette extérieure ayant pour maturité moyenne 8,92 ans tandis que celle de la dette intérieure est de 3,65 ans.

L'encours de la dette arrivant à échéance au 31 décembre 2020 (à partir du 1er juillet) représente 4,82% de l'ensemble du portefeuille de la dette, soit 3,51% du



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

PIB. Près de 7,59% de la dette intérieure, principalement les titres publics, doit être remboursé sur la période restante de 2020, soit 3,36% du PIB contre 0,53% de la dette extérieure, soit 0,15% du PIB. Le profil de maturité indique également une forte concentration des échéances au cours des trois (3) prochaines années, ce qui pourrait générer des pressions de refinancement.

La maturité moyenne de l'ensemble du portefeuille jusqu'à la révision des taux est de 5,71 ans. Cet indicateur relativement faible est influencé par la dette intérieure ayant pour maturité moyenne de 3,65 ans tandis que celle de la dette extérieure est de 8,92 ans.

L'encours de la dette dont le taux sera révisé au 31 décembre 2020 (à partir du 1er juillet) représente 7,77% de la dette totale.

Cette dette qui arrive à échéance sur la période restante de 2020 devrait toutefois être refinancée à de nouvelles conditions financières du marché, ce qui exposerait le portefeuille à un risque de taux d'intérêt. C'est le cas notamment de 12,44% de la dette intérieure qui viendrait à échéance de juillet à décembre 2020. Il n'y a pas de dette à taux variable dans le portefeuille, ce qui réduit l'exposition du portefeuille aux fluctuations des taux d'intérêts.

COVID 19/SANTE :

Le Togo franchit le cap des 2000 cas positifs

Le vendredi dernier, le Togo a franchi le cap des 2000 cas de positifs au Covid 19. Même si les chiffres des personnes guéris contrebalancent ceux évoqués, on peut s'inquiéter des nouveaux cas de contamination surtout dans les préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Il y a deux semaines déjà, le coordonnateur du comité de gestion sonnait l'alarme au moment où les chiffres à Lomé et dans sa banlieue d'Agoè-Nyivé semblent être les nouveaux foyers de contamination. Depuis lors, la tendance à la hausse n'a pas fléchi, bien au contraire.

Par Koudjoukabal

A la date du 16 Octobre, trente-un (31) des 937 personnes testées sont positives portant le nombre total de cas positifs à 2027 dont 476 cas actifs. Leurs âges sont compris entre 20 et 76 ans. Dans les détails, on compte quinze (15) cas parmi les contacts : 3 femmes et 2 hommes dans la préfecture d'Agoe, 3 femmes et 6 hommes dans la préfecture du Golfe, 1 homme dans la préfecture de l'Est Mono ; huit (8) cas parmi les suspects : 1 homme dans la préfecture d'Agoè, 2 femmes et 5 hommes dans la préfecture du Golfe ; deux (2) cas parmi les voyageurs : 2 hommes dans la préfecture du Golfe ; six (6) cas parmi les dépistés : 1 femme dans la préfecture d'Agoè, 2 femmes et 3 hommes dans la préfecture du Golfe.

Il va falloir que les hommes et



femmes de la capitale et de sa banlieue d'Agoè-Nyivé se ressaisissent et fassent preuve de bon sens en adoptant les gestes barrières. A observer ces derniers, les masques sont trop souvent sous les mentons et le lavage des mains n'est plus de mise. Ne parlons même pas de la distanciation physique. Les bars sont bondés et ça parle, ça rit et ça crie à gorges déployées, envoyant des pos-

tillons à des dizaines de mètres, les parties de football reprennent, les églises non autorisées d'ouverture officient à huis clos etc... le danger guette.

Le coordonnateur du CNGR avertissait. Si la tendance haussière se poursuit, certains quartiers de Lomé ou certaines concessions risquent de subir des mesures de confinement. A voir l'allure ces dernières

semaines, on ne saurait être étonné si le gouvernement venait à imposer ses mesures.

L'imminence de la rentrée scolaire et les sollicitations des églises viendront corser l'addition pour les autorités. Les dispositions à prendre sont en train d'être discutées sous le contrôle du conseil scientifique. La vigilance devrait être de mise pour que des mesures drastiques ne surviennent après la rentrée scolaire ou la réouverture des églises. On voit ce qui se passe en France et dans les autres pays européens avec la deuxième vague de contamination. La France est sous couvre-feu. Lomé, Sokodé et certaines villes du Togo l'ont déjà expérimenté induisant des conséquences économiques catastrophiques sur les activités commerciales des uns et des autres. On imagine bien le bouclage de tout un quartier de Lomé.

Les campagnes de sensibilisation doivent reprendre sous d'autres formes. Car l'incrédulité des Togolais face à la maladie ne fait que grandir. Les théories les plus loufoques resurgissent confortant les plus sceptiques dans leur position de négation de l'existence de la maladie. Le gouvernement doit réagir. On sait que les mesures appropriées appliquées pour contenir la maladie dans les clusters ont donné des résultats. Soudou, Sokode par deux fois, Tchamba, Adjengré en sont des exemples.

COVID 19/ECONOMIE : LE FMI toujours au chevet des pays

A la suite de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) va poursuivre l'accompagnement des pays à faible revenu pendant cette période de la pandémie de la Covid-19 qui met à mal leurs économies.

Par Koudjoukabalou

Selon la directrice générale du FMI, de solides cadres de politique monétaire, budgétaire et financière à moyen terme, ainsi que des réformes visant à stimuler le commerce, la compétitivité et la productivité peuvent contribuer à créer un climat de confiance propice à l'action, tout en développant une résilience indispensable pour l'avenir. Il s'agit notamment de bien surveiller les risques que représente une dette publique élevée. Nous nous attendons à ce que les niveaux d'endettement augmentent sensiblement en 2021, pour avoisiner 125 % du PIB dans les pays avancés, 65 % du PIB dans les pays émergents et 50 % du PIB dans les pays à faible revenu.

" Le FMI allège la dette de ses pays membres les plus pauvres et, conjointement avec la Banque mondiale, nous souscrivons à une prolongation de l'initiative de suspension du service de la dette par le G20. De bonnes politiques économiques ne portent pleinement leurs fruits que si nous investissons davantage dans les populations. Cela passe par la protection des groupes vulnérables. Cela passe aussi par la valorisation du capital humain et physique, gage de croissance et de résilience " a-t-elle dit.

La COVID-19 a révélé l'importance pour les pays de disposer de



Mme Kristalina Georgieva du FMI

systemes de santé solides. La hausse des inégalités et l'évolution rapide des technologies exigent de disposer de systèmes d'éducation et de formation solides, à même d'augmenter les débouchés et de réduire les disparités. Une accélération des progrès en faveur de l'égalité femmes-hommes peut changer la donne au niveau mondial. Dans les pays les plus inégalitaires, combler l'écart entre les hommes et les femmes pourrait faire augmenter le PIB de 35 % en moyenne.

Investir dans notre jeunesse, c'est investir dans notre avenir. Les jeunes doivent avoir accès à la santé et à l'éducation, et aussi à

Internet, parce qu'ils ont ainsi accès à l'économie numérique, si importante pour la croissance et le développement à l'avenir. En faisant en sorte que la population d'Afrique subsaharienne qui a accès à Internet augmente de 10 %, il serait possible de faire augmenter la croissance réelle du PIB par habitant de 4 points de pourcentage. Le passage au numérique contribue aussi à faire de l'inclusion financière un outil puissant de réduction de la pauvreté.

Le FMI travaille sans relâche pour favoriser une reprise durable et un avenir résilient, tandis que les pays s'adaptent aux transforma-

tions structurelles causées par le changement climatique, l'accélération du passage au numérique et l'essor de l'économie du savoir. Depuis le début de la pandémie, nous avons engagé plus de 100 milliards de dollars, et nous disposons encore de ressources considérables grâce à une capacité de prêt de 1 000 milliards de dollars.

Nous continuerons d'accorder une attention particulière aux besoins urgents des pays émergents et des pays à faible revenu, en particulier les pays de petite taille et les pays fragiles, en les aidant à payer les personnels de santé et à protéger les ménages et les secteurs économiques les plus vulnérables.

Les mesures sans précédent que nous avons prises n'auraient pas été possibles sans les généreuses contributions de nos pays membres. Le doublement des nouveaux accords d'emprunt et une nouvelle série d'accords d'emprunts bilatéraux préservent notre capacité de prêt. Les pays membres ont aussi apporté des contributions essentielles à notre fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes et à notre fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Cela nous a permis d'aider nos pays membres à faible revenu en allégeant leur dette et de tripler nos prêts concessionnels. Nous dialoguons avec nos pays membres en vue d'accroître encore notre capacité d'octroyer des prêts concessionnels, d'adapter nos mécanismes de prêt et de renforcer notre appui au développement de leurs capacités.

Zozo

SOJA : LES PRODUCTEURS VISENT 200.000 TONNES

Lors de la dernière campagne, 176.000 tonnes de soja avaient été produits et 81% exportés. Une manne de 50 milliards de Fcfa. Gustav Bakoundah, le président du Conseil de l'interprofession, espère faire mieux cette année. Il espère franchir le cap des 200.000 tonnes.

Et il veut renforcer la traçabilité des recettes. Les revenus aiguisent les appétits. Un dispositif numérique, via une application, permettra de s'assurer de la transparence de l'achat à l'exportation.

La nouvelle campagne de commercialisation du soja s'étendra d'octobre 2020 à juillet 2021.

Source : @republicoftogo.com

ENLÈVEMENT : UN PEUHL INTERPELLÉ À ANIÉ TROUVE LA MORT

Le phénomène d'enlèvement et de séquestration prend de l'ampleur au Togo depuis quelques années. M. BARRY Abdoulaye, un peuhl, présumé membre d'un réseau ayant organisé l'enlèvement d'un homme à Anié a trouvé la mort le 16 octobre lors de son transport pour sa garde à vue. Le ministre de la sécurité et de la protection civile, dans un communiqué rendu public ce 17 octobre 2020, explique ce qui s'est réellement passé. Selon le ministre de la sécurité et de la protection civile, Yark Damehame, le mercredi 30 septembre 2020, le commissariat de la ville d'Anié, a été saisi d'un cas d'enlèvement avec demande de rançon de Monsieur BANMO, d'ethnie peuhl, par des individus non identifiés dans la localité de Sourou Copé (Préfecture d'Anié).

Il précise que les investigations initiées dans le cadre de l'enquête ouverte à cet effet, ont permis d'interpellier, le jeudi 15 octobre 2020, le nommé SEKEDJO Fousseini peuhl bouvier, âgé de 24 ans, domicilié à Anié qui a reconnu sa participation aux faits d'enlèvement et de séquestration qui lui sont reprochés, de concert avec d'autres individus.

Yark Damehame ajoute qu'après cette première interpellation et poursuivant l'enquête, les équipes du commissariat d'Anié se sont transportées le vendredi 16 octobre 2020 dans les villages d'Abansan et Kpindélé situés dans la préfecture d'Anié où elles ont interpellé respectivement les nommés ADOU Salou et BARRY Abdoulaye, tous deux peuhls bouviers, présumés membres du réseau ayant organisé cet enlèvement.

" Tandis que le premier interpellé a été conduit sans difficulté et placé en garde à vue à l'unité, le transfert du nommé BARRY Abdoulaye de son lieu d'interpellation vers le commissariat d'Anié a par contre été émaillé d'un incident grave ", a expliqué le ministre.

En effet, relate le communiqué, au cours du replis de l'équipe d'intervention, le mis en cause qui était remorqué sur une motocyclette conduite par un agent de police a, à hauteur d'un ponton situé à 5 km environ de la ville d'Anié, délibérément déséquilibré ladite moto pour précipiter le conducteur et lui même dans un ruisseau en crue, et tenté de noyer le policier coincé par sa moto afin de s'enfuir.

" C'est alors que, pour secourir leur collègue en difficulté dans l'eau, deux autres policiers en croupe sur une seconde moto et en couverture qui sont arrivés sur les lieux, ont fait usage de leur arme, blessant à l'abdomen la victime ", indique le communiqué qui poursuit que " ce dernier a été évacué d'urgence pour des soins au Centre Hospitalier Préfectoral (CHP) d'Anié où il succombe quelques heures plus tard des suites de ses blessures ". Le ministre de la sécurité et de la protection civile présente ses condoléances à la famille éplorée et précise qu'une enquête est ouverte pour élucider cet événement malheureux (...)

Source : @togotopnews.com



zoom <http://bit.ly/OTRTVA>
LIVE Office togolais des Recettes - OTR

WEBINAIRE

REGIME DE PRECOMPTE OU DE RETENUE A LA SOURCE DE LA TVA ET LES OBLIGATIONS ASSOCIEES

Mardi
20 16h - 17h
Octobre 2020

Animé par
Ayaovi G. EGLOH
Directeur des Grandes Entreprises

&
Djia Kibanda S. NEGBANE
Chef Division de la Gestion des Déclarations DGE

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

www.eb-togo.com



ESPERANCE DES BATISSEURS

**GENIE -
CIVIL**

**TRANSIT -
DOUANE**

L'innovation constante et la recherche technologique nous ont permis de développer des compétences diversifiées en

GENIE-CIVIL et TRANSIT-DOUANE

📍 Agoè- 2 lions , à 500 m de l'agence togocel annexe

✉ esperancedesbatisseurs@yahoo.fr

☎ **+228 22 25 16 63 / 90 97 58 38**